

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **31 août 2009**

Décision n° **B-2009-1070**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Cession, à la Ville, d'un lot de copropriété à usage de logement dépendant de l'immeuble situé 40, rue Voltaire

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 août 2009

Compte-rendu affiché le : 1er septembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna (pouvoir à M. Bouju), Arrue, Mme David M. (pouvoir à M. David G.), MM. Barge (pouvoir à M. Abadie), Passi (pouvoir à M. Charrier), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), MM. Assi, Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mmes Elmalan, Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 31 août 2009**Décision n° B-2009-1070**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Cession, à la Ville, d'un lot de copropriété à usage de logement dépendant de l'immeuble situé 40, rue Voltaire**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 août 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine a été sollicitée par la ville de Lyon en vue de l'acquisition, par voie de préemption, d'un lot de copropriété dépendant de l'immeuble situé 40, rue Voltaire à Lyon 3°.

Il s'agit du lot n° 4 à usage de logement ainsi que les 34/1 000 des parties communes attachés à ces lots.

En effet, l'immeuble dont dépend le lot cédé fait l'objet au plan local d'urbanisme (PLU) d'un emplacement réservé n° 4 au bénéfice de la ville de Lyon en vue de la réalisation d'un espace vert et d'un terrain de jeux.

Aux termes de la promesse d'achat qui est présentée au Bureau, la ville de Lyon, qui a préfinancé cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine ledit bien, cédé libre, au prix de 93 000 €, admis par France domaine à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition.

La ville de Lyon aura la jouissance du bien à compter du jour où la Communauté urbaine entrera elle-même en jouissance, à savoir le jour du paiement du prix d'acquisition par cette dernière ;

Vu ladite promesse d'achat ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - la cession, à la Ville, du lot de copropriété n° 4 dépendant de l'immeuble situé 40, rue Voltaire à Lyon 3°,

b) - la promesse d'achat susvisée.

2° - Autorise monsieur le président à signer cette promesse d'achat ainsi que tous les actes à intervenir.

3° - Le montant de cette cession, soit 93 000 €, fera l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 1204.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 septembre 2009.